



COMMUNE de  
**SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24/11/2020**

Date de convocation : 17/11/2020	Conseillers en exercice : 14
Date affichage : 11/12/2020	Conseillers présents : 13

**L'an Deux Mille vingt le 24 novembre**, Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT- CREPIN ET CARLUCET**, dument convoqué s'est réuni à 21 heures à la mairie de Saint-Crépin-et-Carlucet sous la présidence de Mr VILATTE Alain, maire

Date de convocation du conseil municipal : 17/11/2020

**Présents** : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUISSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, SOARES DIAS JOSE, DUBOIS ARNAUD, LOPEZ MAGALI, VAN DEN OSTENDE PASCALE, LEBLATIER DIDIER, ROULLAND MARIE-CLAUDE, SCANELLA ERIC, TEILLAC GERARD.

**Absente excusée** : VERGNOLLE NATHALIE.

Mr DUBOIS Arnaud a été désigné secrétaire de séance.

**Ordre du jour**

**Ordre du jour :**

- Projet grange :
  - Budget local commercial
  - Permis de construire
  - Point travaux
- Budget communal : décisions modificatives virement de crédit
- Tarif location du foyer rural
- Syndicat d'adduction d'eau potable : délibération sur le rapport d'activités
- Site internet
- Divers

- **Aménagement de la grange**

- **suivi comptable de l'opération local boulangerie**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, concernant le suivi comptable et budgétaire e l'opération boulangerie, opte pour la création d'un service individualisé dans le budget principal.

- **permis de construire**

Le conseil municipal autorise le maire à déposer un permis de construire pour l'aménagement du local boulangerie dans la grange du Poujol et valide la convention avec l'architecte.

- Les travaux de préparation du futur chantier sont réalisés par les employés communaux.

- **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019**

Monsieur le Maire, présente pour l'exercice 2018, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP du Périgord Noir.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.



**COMMUNE de  
SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET**

• **Budget : virements de crédits**

Pour la création du site internet

Objet de la DM : 2020-11-02

site internet commune

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>OP : MAIRIE</b>				<b>1 500,00</b>
Autres immobilisations incorporelles			2051 6012	1 500,00
<b>OP : VOIRIE</b>		<b>1 500,00</b>		
Autre matériel et outillage de voirie	21578 6016	1 500,00		
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>1 500,00</b>		<b>1 500,00</b>

Pour le local boulangerie

local boulangerie

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>OP : VOIRIE</b>		<b>30 000,00</b>		
Autre matériel et outillage de voirie	21578 6016	10 000,00		
Autres installat°, matériel & outillage techniques	2158 6016	20 000,00		
<b>OP : GRANGE DU POUJOL</b>				<b>30 000,00</b>
Immo. corporelles en cours - Constructions			23131 6020	30 000,00
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>30 000,00</b>		<b>30 000,00</b>

○ tarif location foyer rural

Après délibération et à l'unanimité, Le Conseil municipal

- ✓ Valide le contrat de location du foyer rural.
- ✓ Dit que Les associations dont le siège social est sur la commune continueront à bénéficier du régime de gratuité.
- ✓ Et fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 la réservation du foyer au tarif
  - Période du **01/05 au 30/10** : 170 €/ jour
  - Période du **01/11 au 31/04** : 200 €/ jour
  - Période du **01/01 au 31/12** : 80 €/ jour pour les résidents principaux et secondaires de la commune.
- ✓ Précise que pour effectuer la réservation de la salle le contrat signé sera assorti d'un chèque de caution de 500 €.

• Loyer de mise à disposition local au-dessus de la cantine.

Sur proposition de Mr le Maire et Compte tenu du confinement, Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer le montant du pour la mise à disposition du local au-dessus de la cantine, à 50 € par mois pour novembre et décembre 2020 sans participation pour charge.

• Participations 2020 article 65548

Le conseil municipal, après délibération, valide la participation de la commune aux SIVOS de Montignac : Montant 100 € pour un élève scolarisé à Montignac en 2020/2021.

L'ordre du jour, étant épuisé le maire lève la séance.